

Qu'est ce que le PCPE ?

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées a pour mission d'organiser une prise en charge transitoire destinée aux personnes en attente de réponses adaptées à leur situation permettant ainsi d'être accompagnée selon leur besoins.

Le contexte de création du PCPE

La création du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées du nord de l'Aisne s'inscrit dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous » et dans la mise en œuvre du rapport « zéro sans solution ».

Quels sont ses objectifs ?

Selon les besoins identifiés, le PCPE a pour missions :

- Le maintien à domicile dans un objectif d'inclusion, par l'apport d'une réponse renforcée aux besoins de la personne.
- L'accompagnement à domicile dans l'attente d'un accueil dans un établissement adapté aux besoins de la personne.
- L'anticipation et l'évitement des ruptures dans le parcours.
- Pour les enfants, l'accompagnement dans une scolarisation effective.
- Pour les enfants et adultes, un accompagnement visant l'autonomie et la participation sociales.
- L'accompagnement, le soutien et la guidance des familles et des aidants.



